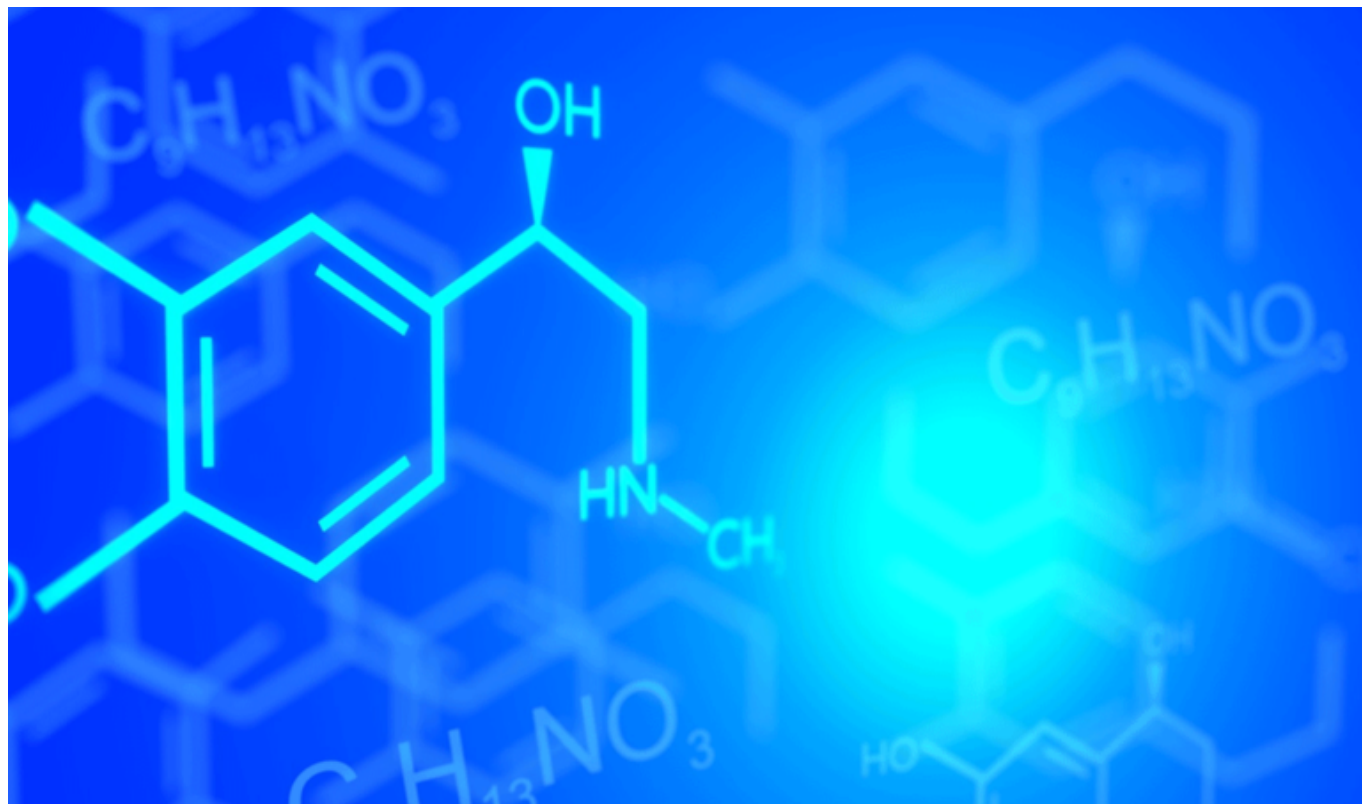


REACH : une enquête européenne sur les produits chimiques

19 décembre 2014



Quels sont les dangers des produits chimiques ? Selon une [étude](#) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) la pollution chimique a provoqué 4,9 millions de décès dans le monde pendant l'année 2004. Le règlement européen [REACH](#) est une première mondiale qui vise à mieux connaître les substances chimiques synthétisées par l'homme (voir la vidéo ci-dessous). L'objectif : protéger l'environnement et la santé humaine. Les tests sur les animaux sont nécessaires afin d'évaluer l'innocuité de ces molécules.

[Voir la vidéo de l'INA](#)

REACH : un effort européen pour l'évaluation des dangers chimiques

[REACH](#) est un règlement entré en vigueur en 2007 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques proposé par la Commission européenne.

« Jouets, bijoux, peintures, vêtements, tous sont composés de substances chimiques. Or, certaines peuvent être dangereuses pour la santé humaine et l'environnement. » nous informe le [site](#) du Ministère de l'Ecologie. Afin d'éviter tout risque, le système de réglementation REACH demande aux producteurs et importateurs de produits chimiques de prouver que les substances qu'ils mettent sur le marché ne présentent pas de danger pour les consommateurs.

Les perturbateurs endocriniens

Les [perturbateurs endocriniens](#) (PE) sont des molécules qui miment, bloquent ou modifient l'action d'une hormone et perturbent le fonctionnement normal d'un organisme. De nombreux objets de notre vie quotidienne contiennent des PE : plastiques, pesticides, aliments, conserves et tickets de caisse, entre autres. C'est pourquoi leur innocuité devrait être analysée dans le cadre du programme REACH.

Les essais sur les animaux

Pour de nombreuses substances chimiques, il n'existe aucune information sur leur toxicité pour l'homme et pour l'environnement, leur pouvoir cancérogène, leur effet sur la reproduction et pour le fœtus en développement.

Afin de combler ces lacunes, des tests devront être réalisés chez l'**animal** mais seulement « *lorsque toutes les autres sources de données ont été épuisées* », souligne l'Agence européenne des produits chimiques ([ECHA](#)). Ainsi, « *les essais sur des **animaux** vertébrés au titre de REACH ne sont possibles qu'en dernier recours* ».